



Compte rendu de la séance du vendredi 03 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le trois juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier daté du 07 juillet 2020, s'est réuni à 18 heures 00 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Centrés, sous la présidence de Monsieur André LAURAS

Etaient présents : Madame Nadine VERNHES, Monsieur Pascal SERMET, Madame Edith GAUBERT, Monsieur André LAURAS, Monsieur Guilhem CABROL - REVEL, Madame Françoise BESSIERE, Monsieur Régis BARRIA, Monsieur Pierre COUDERC, Monsieur Jean-Luc GAYRARD, Monsieur Jérôme REY, Monsieur Jacques GENIEYS

Représenté(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire : Madame GAUBERT Edith

- 1 - Élection du Maire
- 2 - Détermination du nombre d'Adjoints
- 3 - Élections des Adjoints
- 4 - Lecture de la chartre de l'élu local
- 5 - Désignation du Conseiller Communautaire et de son Adjoint
- 6 - Désignation des délégués de la Commune aux structures intercommunales et aux syndicats

Élection du Maire : (DE202006042)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Candidats et Suffrages obtenus:

GENIEYS Jacques : 4 voix

VERNHES Nadine : 7 voix

Madame VERNHES Nadine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Pour : 7

Contre : 4

Abstention(s) : 0

Détermination du nombre d'adjoints : (DE202006043)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Élection du 1er adjoint : (DE202006044)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Candidats et Suffrages obtenus :

GENIEYS Jacques : 4 voix

SERMET Pascal : 7 voix

Monsieur SERMET Pascal ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

Pour : 7
Contre : 4
Abstention(s) : 0

Élection des 2ème et 3ème adjoints : (DE202006045)

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7
et L.2122-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est
procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages,
le plus âgé est déclaré élu ;

Messieurs GENIEYS, CABROL-REVEL, COUDERC et GAYRARD ne veulent pas participer au vote du 2ème
et 3ème adjoint, le reste du Conseil Municipal vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

ELECTION DU 2ème ADJOINT

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7
Majorité absolue : 6

Candidats et Suffrages obtenus :

GAUBERT Édith : 7 voix

Madame GAUBERT Édith ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème Adjoint et a été
immédiatement installée.

ELECTION DU 3ème ADJOINT

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7
Majorité absolue : 6

Candidats et Suffrages obtenus :

LAURAS André : 7 voix

Monsieur LAURAS André ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème Adjoint et a été
immédiatement installé.

Pour : 7
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Madame le Maire fait lecture de la chartre de l'élu local.

Désignation du conseiller communautaire et de son suppléant :

Sont désignés conseiller communautaire Madame le Maire, et suppléant, Madame Edith GAUBERT.

Désignation des délégués de la commune aux structures intercommunales et syndicats :

Madame le Maire énumère les organismes et syndicats auxquels la commune adhère afin de désigner un ou plusieurs délégués.

Monsieur GENIEYS demande de reporter ces délégations au prochain conseil municipal.

Madame le Maire souligne qu'il est urgent pour les syndicats intercommunaux que les délégués soient désignés. En effet les syndicats doivent aussi procéder à l'élection de leur bureau. Il est décidé conjointement que soient désignés les délégués au :

SMBVV : Jérôme REY, Pascal SERMET

SMEPLS : Nadine VERNHES, André LAURAS

SIEDA : Nadine VERNHES, Pascal SERMET, Françoise BESSIERE

SIVU Cassagnes : Jacques GENIEYS

Le prochain conseil est fixé au jeudi 09 juillet 2020 à 20h30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est clôturée à 19h05